



En cne depuis plus de 6 mois, cdi ou cdd ?

Par **coco**, le **08/03/2008** à **09:38**

Bonjour,

J'ai un CNE, on sait donc que les CNE vont être transformés en CDI ou CDD et je n'ose pas encore aborder le sujet avec mon employeur.

On m'a expliqué que les CNE dont la période d'essai était terminée passait en CDI, ceux dont elle courait toujours, en CDD.

Mais moi, sur mon contrat il n'y a absolument pas de période d'essai, hors mis bien sûr les 2 ans dits de "consolidation".

Alors quel repère je peux avoir ? On m'a dit que cela dépendait de la convention collective.

Et bien, je travaille dans un cours des halles la convention est **JO 3244**, quelqu'un pourrait me dire ce que deviendra mon CNE qui, en Avril lorsque la loi sera officielle, aura plus de 6 mois ?

D'avance MILLE fois merci !!